



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 2 avril 2026

Entreprises du Patrimoine Vivant : 12 nouveaux lauréats en Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, a attribué à 12 entreprises le prestigieux label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) au terme d'un processus de sélection exigeant. Les lauréats concernés sont les suivants :

Renouvellements de label :

- ALLIANCE CAOUTCHOUC (fournitures industrielles) en Charente-Maritime ;
- ATELIERS PINTON (tapisserie) dans la Creuse ;
- SELLERIE CASSOU (sellerie de chevaux) dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- PAPETERIE DU POITOU (emballages cadeaux) dans la Vienne ;
- C2000 (confection) en Haute-Vienne ;
- RATINAUD CREATIONS (joaillerie) en Haute-Vienne.

Nouvelles attributions :

- ATGA – ATELIER TAPISSERIE GUILLOT AUBUSSON (tapisserie) dans la Creuse ;
- CHATEAU MARQUIS DE TERME (vignoble du Médoc) en Gironde ;
- ADLT - ATELIER DE LA TORRE (peinture décorative) dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- MANUFACTURE TEXTILE MERIDIONALE (chapellerie) dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- ORIGINE ATELIERS (joaillerie) dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- VERRESATINE (soufflage du verre) dans les Pyrénées-Atlantiques.

en France dans des univers variés. La région Nouvelle-Aquitaine en compte près de 150, ce qui la place en 3ème position au niveau national. On retrouve des EPV dans 8 univers de marché, dont certains bien représentés en Nouvelle-Aquitaine : l'ameublement et la décoration, les équipements industriels, la gastronomie, l'architecture et le patrimoine bâti.

Ce label est une marque de reconnaissance de l'État qui permet aux entreprises de bénéficier d'une reconnaissance officielle et de valoriser leur savoir-faire. Il est attribué pour une durée de 5 ans renouvelable à toute entreprise qui détient un patrimoine économique remarquable, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, ancré dans un territoire ou jouissant d'une grande notoriété.

Les entreprises labellisées contribuent également à la préservation de l'environnement et au développement économique et social de leur territoire. Le label EPV est ainsi une garantie pour les consommateurs d'acheter des produits d'excellence, fabriqués en France.

Le préfet Étienne GUYOT « salue la démarche des nouveaux lauréats, ainsi que les entreprises qui voient leur label être renouvelé. Dans toute notre région des entreprises sont distinguées parce qu'elles mettent en œuvre des techniques industrielles ou artisanales d'exception avec passion et respect des ressources et matériaux. Elles perpétuent un travail de créativité, d'innovation et de qualité reconnu par ce label ».